

Communiqué de presse

Assurance maladie : la FNATH dénonce une injustice sociale au profit des entreprises

La FNATH ne peut que réagir aux dernières déclarations de la CPME. Pour la FNATH, il est insultant pour les assurés sociaux, les contribuables et les malades de lire que "le système d'assurance maladie ne peut plus être perçu comme un droit de tirage sans contrepartie" !!

De qui se moque-t-on ?

Si une réforme urgente de l'assurance maladie est à faire c'est pour en finir avec une philosophie sans morale et responsabilité citoyenne qui fait de l'assurance maladie et de l'ensemble de la protection sociale « la vache à lait » des entreprises.

Les entreprises doivent payer intégralement la note pour les sinistres qu'elles causent à leurs salariés !

Le dernier rapport de la commission de sous déclaration des maladies professionnelles, présidée par un magistrat de la Cour des comptes, a chiffré à 3,8Mds d'euros par an ce que coûte indûment à la branche maladie la sous-déclaration des maladies professionnelles par les entreprises chaque année. 3,8Mds€ par an de dépenses indues que les entreprises refusent de payer alors que l'Assurance maladie est contrainte de faire 3,9 milliards d'euros d'économies pour 2026, dont une partie sera supportée par les malades et les assurés sociaux. 3,8Mds€ par an c'est près de 16 Mds€ à horizon 2030 dont on prive l'assurance maladie !!!

Aujourd'hui, les employeurs n'indemnisent pas plus de 2 000 cancers professionnels par an qui sont reconnus comme tels et l'ANSES a estimé que ce sont plus de 40 000 cancers par an qui trouvent une origine dans les expositions professionnelles.

Aujourd'hui, une entreprise délinquante, condamnée au pénal, n'aura pas à supporter le coût intégral des prothèses pour une victime d'un accident du travail et laissera les contribuables subvenir aux besoins en aide humaine, en aide technique et en aménagement du logement de la victime... À partir de la deuxième année suivant l'accident, seules les allocations chômage et les prestations de solidarité viendront assurer, à la place des entreprises, les conséquences d'une incapacité professionnelle.

S'agissant des aides publiques aux entreprises, la FNATH appelle à une évaluation immédiate de leur utilité.

Le dernier rapport parlementaire établit que les aides publiques aux entreprises atteignent au moins 211 Mds€ en 2023. A titre de comparaison, l'ONDAM voté pour le PLFSS 2025 s'élevait à 266 Mds€...

C'est aussi un coût de 80 Mds€ par an au titre des exonérations de charges sociales, soit près de 3 points de PIB, que les assurés et les contribuables doivent supporter sans qu'aucune efficacité de ces mesures ne soit réellement démontrée. Le Président du MEDEF écrivait, fin 2013, que près d'un million d'emplois en cinq ans seraient créés en échange de la création du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). C'est au plus 160 000 emplois qui furent créés entre 2013 et 2017 pour un coût de l'ordre de 20 Mds€...

Aujourd'hui encore, des entreprises procèdent à des licenciements massifs alors qu'elles sont bénéficiaires d'importantes aides de l'État et des collectivités, sans aucun contrôle ou demande restitution des fonds publics déjà versés.

La FNATH dit son dégoût et sa lassitude du climat social actuel qui fait des malades et de leurs familles, des assurés et des salariés, les boucs émissaires d'un système qui fait du deux poids, deux mesures sa valeur cardinale.

Contact : Hervé GUINDÉ
06 18 03 77 60 - communication@fnath.com

Association reconnue d'utilité publique

